



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DELIBERATION N° D.2025.11.6

du Conseil communautaire du 25 novembre 2025

Plan de développement intercommunal de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

Modification de la décision d'attribution d'un fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt pour financer la création de la bibliothèque de quartier de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bourg à Rocquencourt : prolongation du délai de caducité.

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Date d'affichage : 26 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. Olivier DELAPORTE

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Michel BANCAL, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Annick BOUQUET, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Jean-François PEUMERY, M. Olivier LEBRUN, M. Luc WATTELLE, M. Marc TOURELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Violaine WALLET, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, M. Gilles CURTI, M. Pierre SOUDRY, M. Richard DELEPIERRE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Anne-France SIMON, Mme Vanessa AUROY, M. Benoît RIBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Jean-François BARATON, M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, M. Christophe KONSODORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, Mme Elodie DEZECOT, M. Jacques ALEXIS, Mme Sophie TRINIAC, M. Benoît VIGNES

Absents excusés:

M. Arnaud HOURDIN, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Fabien BOUGLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Marie BOELLE, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Lucie LONCLE DUDA, Mme Jocelyne HANNIER.

Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT), M. François DARCHIS (pouvoir à M. Emmanuel LION), M. Philippe BENASSAYA (pouvoir à Mme Elodie DEZECOT), Mme Magali LAMIR (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE), Mme Sonia BRAU (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Christophe KONSODORFF), Mme Anne-Sophie BODARWE (pouvoir à M. Richard RIVAUD), M. Charles RODWELL (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Patrice BERQUET (pouvoir à Mme Vanessa AUROY), M. Gwilherm POULLENNEC (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. Philippe

PAIN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2224-1, L. 5211-10 et L.5216-5-VI ;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la charte communautaire de la communauté d'agglomération signée par les maires le 23 juin 2009,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n°D.2018-10-04 du 9 octobre 2018 portant sur le Plan de développement intercommunal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le règlement d'attribution et l'ajout d'une délégation de compétence du Bureau communautaire ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2021.008 du 21 janvier 2021 relative à l'attribution d'un fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt dans le cadre du plan de développement intercommunal ;

Vu la délibération n°LCR20251002_10 du Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt du 2 octobre 2025 sollicitant une prorogation de la caducité du fonds de concours ;

Vu l'Autorisation de Programme pluriannuelle n°AP 2018-003 : « Plan de développement intercommunal » d'un montant de 5 436 480 € votée le 4 décembre 2018 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le budget de l'exercice en cours, au chapitre 204 : « subventions d'équipement versées », nature 2041412 : « subventions aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour des travaux », fonction 01 : « non ventilé ».

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc s'est engagée à apporter à ses communes membres un soutien exceptionnel, à hauteur de 20 € par habitant sur la base de la population « dotation globale de fonctionnement » (DGF) 2017, dans le cadre d'un Plan de développement intercommunal (PDI) pour financer des équipements.

Pour l'année 2019, le Bureau communautaire du 21 janvier 2021 a attribué un fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt pour financer la création de la bibliothèque de quartier de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Bourg à Rocquencourt.

En raison d'un retard dans le planning des travaux de la ZAC du Bourg, la commune du Chesnay-Rocquencourt a sollicité le 6 octobre 2025 la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour bénéficier d'un délai supplémentaire de deux ans afin de décaler la caducité du fonds de concours au 1^{er} décembre 2026.

Ainsi, à la demande de la commune du Chesnay-Rocquencourt, il est proposé de proroger au 1^{er} décembre 2026 la caducité du fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt dans le cadre du plan de développement intercommunal.

Par conséquent, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil communautaire.

APRES AVOIR DELIBERE, DÉCIDE :

- 1) d'approuver la modification de la date de caducité du 1^{er} décembre 2024, prévue au 4) de la décision du Bureau communautaire n°dB.2021.008 du 21 janvier 2021 relative à l'attribution d'un fonds de concours de 66 480 € à la commune du Chesnay-Rocquencourt pour financer la création de la bibliothèque de quartier de la ZAC du Bourg à Rocquencourt, dans le cadre de développement intercommunal, par la date du 1^{er} décembre 2026 ;
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'attribution de ce fonds de concours.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)
Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 66 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.